



Protocole 2013-2015

GT n° 14 Ouvriers d'Etat : Réunion n° 3/3

L'administration a fourni en début de séance un relevé des conclusions des 2 premières réunions afin de recenser les points de débats et les positions de chacun. Les discussions ont continué sur les points suivants.

Retraites

L'administration précise qu'elle ne peut s'engager pour le moment à recruter des ouvriers tant que la Fonction Publique et le budget n'ont pas donné de directive. Mais qu'il est possible de discuter d'un certain nombre de recrutements qui devront être fait pour maintenir certaines fonctions prioritaires.

Lors de la précédente réunion, FO a demandé à l'administration de revoir l'âge de départ à la retraite avant 60 ans, plutôt que 62 ans comme proposé. L'administration admet effectivement que 60 ans est plus réaliste. Sur la période 2013-2015 avec cette hypothèse, les départs pourraient être autour de 70 ouvriers. FO affirme que les agents ayant déjà 60 ans aujourd'hui n'ont pas été pris en compte, et qu'au total, un effectif de 100 agents serait plus réaliste. De plus, de nombreux Ouvriers sont affectés pour remplacer des TS ou des agents ADP ; l'effort doit aussi être marqué pour remplacer à 100% les agents sur les familles prioritaires : on ne peut pas encore accepter des baisses d'effectifs sur ces fonctions.

L'administration propose au final un effectif global de 28 recrutements pour les 3 prochaines années et hors métiers « maintenance avions » qui se feront sur la cadre d'emploi de l'ENAC. Chaque remplacement d'un TSEEAC par un OE entrainera une embauche supplémentaire. FO rappelle à l'administration qu'il y a un reliquat de 13 recrutements de 2012. L'administration a relancé le ministère sur ce sujet.

Mobilité et recouvrement

L'administration propose d'écrire les règles permettant de gérer les postes à recouvrement et propose :

- Postes Electrotech dans les centrales énergie des CRNA : Priorité aux OE ; ave aux TS si un TS qualifié sur ces fonctions veut muter.
- Postes Responsable Logistique chef de sub : même règle que pour les postes Electrotech.
- Postes Informatique chef de sub : même règle que les 2 règles précédentes.
- Postes Informatique orientés systèmes : AVE uniquement ouvert aux OE ;
- Postes Informatique orientés métiers : AVE uniquement ouvert aux administratifs.
- Postes logistique : AVE ouvert aux OE sauf si le poste ne comporte que des tâches de finances et de marchés ouverts aux administratifs.

FO met en garde SDP sur l'application de ces règles que pourront en faire les services : pour placer tel agent de tel corps, les services faussent la description de l'AVE et SDP ne peut garantir que le poste décrit par le service, collera aux tâches confiées : FO veillera comme aujourd'hui à ce que les AVE correspondent à la réalité du terrain dans le service. FO demande que l'administration soit garante de la bonne application de cette règle.

Chef d'Equipe

L'administration ne peut présenter un objectif cible de l'organisation des services, car aujourd'hui trop de travaux de réorganisation sont ou seront lancés. FO demande qu'à organisation identique, le nombre de postes de chefs d'équipe soit suffisant pour doter tous les services.

L'administration a étudié une période transitoire propose un passage de 95 à 98 primes de chef d'équipe.

Evolution de la nomenclature ouvrière

L'administration accepte l'évolution de la famille Hygiène et Sécurité pour atteindre le HCC.

Pour l'administration, l'évolution de la famille Entretien ne pourra se faire qu'après les travaux du GT Logistique DSAC DSNA qui peuvent entraîner des évolutions sur les fonctions de logistique.

Les évolutions proposées pourront se faire à la seule condition que les recrutements reprennent. On ne peut pas accepter sans cesse de remettre en cause en permanence les Ouvriers d'Etat qui ont pris avec succès les fonctions que l'administration nous a confiées.

